

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-067

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique Formation Continue de la Faculté de Médecine du 7 juin 2018 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.4 - DU Planification chirurgicale et médecine personnalisée : du traitement de l'image à la gestion des risques

Exposé de la décision :

Historique et problématique : Il n'existe aucune formation équivalente offerte par une structure universitaire, en France ou en Europe. Les seuls cours de planification chirurgicale sont proposés par des compagnies qui conçoivent les logiciels de segmentation ou par des organismes privés. Une offre académique dans le domaine de la simulation et de la planification est une opportunité unique de combiner un enseignement pratique des techniques déjà établies avec l'exposé des recherches les plus récentes dans ce domaine.

Ce lien entre la pratique de la planification et la recherche ne peut être établi que dans un cadre universitaire, et est malheureusement négligé par toutes les formations actuellement disponibles. Cette formation sera également une opportunité de proposer un enseignement de référence dans le domaine de la gestion des risques associés à la planification chirurgicale, dans un contexte général de pratiques multiples et non encadrées. Enfin, la planification chirurgicale étant une discipline neuve, de nombreux problèmes éthiques et règlementaires se posent et donc seront abordés.

Proposition de décision soumise au Conseil : Création du Diplôme d'Université : Planification chirurgicale et médecine personnalisée : du traitement de l'image à la gestion des risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 23
Abstentions : 00
Votes exprimés : 23
Contre : 01
Pour : 22

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.